

Réduire nos émissions de CO₂

La réalisation du bilan carbone de nos activités permet d'identifier nos principales sources d'émission :

L'énergie de traction
(électrique et diesel)



Les déplacements des voyageurs
ou des transporteurs pour accéder au train



Les moyens de substitution routiers
en cas d'aléas d'exploitation



Les déplacements des salariés
domicile-travail ou déplacements professionnels



Les achats



Les bâtiments et leurs équipements



L'usage du numérique



-6,4%



Ces actions ont permis de réduire les émissions de CO₂ des TER Nouvelle-Aquitaine en 2024 (vs 2023) avec une densité carbone de

A 33,6 gCO₂/voyageurs.km



Nos actions de réduction du CO₂ se concentrent sur ces différentes causes, avec, pour les exploitants ferroviaires (SNCF Voyageurs, Rail Logistique Europe) :

- La recherche de nouvelles énergies de traction pour les trains thermiques en substitution du gasoil avec des expérimentations sur l'autonomie des batteries autonomes, l'hybridation électrique – thermique ou les biocarburants (B100 – HVO 100). La circulation d'un train Régiolis hybride circulant au B100 a ainsi été réalisée sur la région en 2024,
- L'aide à la conduite pour nos conducteurs avec l'Éco-conduite (freinage optimisé, système d'arrêt/redémarrage automatique du moteur),
- La gestion des remisages des trains avec le principe d'Éco-stationnement,
- La contractualisation avec des transporteurs utilisant les biocarburants,
- L'incitation à l'utilisation d'une intermodalité décarbonée pour les voyageurs avec la mise en place d'abris vélos sécurisés dans les gares, des dispositifs d'accès aux vélos dans les trains, la promotion des transports en commun, l'invitation au covoiturage, l'aménagement de pôles d'échanges adaptés à l'intermodalité ou les fonctionnalités de SNCF Connect.

